

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 mars 2024**

N° 240314023

CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand-Paris

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze mars à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 6 mars 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme GROUX - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - M. GIRY - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 24

Représentés : 2

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 3

ABSENTS REPRESENTES M. DAUDET par Mme JOUBERT - M. MASO par Mme CARTEAU.

ABSENTS NON EXCUSES M. GUITOUNI - Mme POP - M. BENAOUADI.
SECRETAIRE Marie-Jésus LABADO

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand-Paris

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21,

VU sa délibération en date du 8 octobre 2020 portant Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la Métropole du Grand-Paris,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 2 mars 2024,

VU sa délibération en date du 14 mars 2024 portant dérogation au vote au scrutin secret,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints, la commune de Gentilly a souhaité modifier sa représentation au sein de la CLECT de la MGP,

APRES examen par la Commission « Une ville avec un service public fort et adapté aux enjeux de demain » en date du 8 mars 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la désignation de Antoine PELLETIER, membre titulaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la Métropole du Grand-Paris, en remplacement de Fatah AGGOUNE.

ARTICLE 2 – **APPROUVE** la désignation de Slim SEHIL, membre suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la Métropole du Grand-Paris, en remplacement de Franck BOMBLED.

Par 22 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 20 mars 2024

Reçu en préfecture le 20 mars 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240314-11098-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**